

Le SE-Unsa reçu par le CSAIO



Le déménagement du CIO de **Carcassonne** s'est fait sans réelle anticipation de la part de l'administration et sans information aux collègues, créant des situations très inconfortables. Soucieux que la situation ne se reproduise pas, le **SE-Unsa** a demandé au CSAIO, M. Brunel, de le recevoir pour l'informer sur les situations particulières de différents CIO.

Nous vous transmettons les informations qui nous ont été données ce mardi 8 janvier.

Le Conseil Départemental de l'Hérault ne veut plus gérer financièrement les CIO de **Pézenas**, **Sète** et **Montpellier centre**. Pour **Sète** et **Montpellier centre** le Conseil Départemental serait prêt à continuer à héberger ces deux CIO, et l'Etat s'occupe du budget de fonctionnement depuis janvier 2018. A partir de l'été 2018, la commune de Pézenas ne veut plus héberger le CIO. Le rectorat cherche une solution de relogement sur Pézenas ou dans une commune alentour.... Le **SE-Unsa** suit de prêt l'avancée de ces dossiers pour que les décisions prises puissent rester en cohérence avec notre mission de service public et qu'elles ne soient pas défavorables aux collègues.

Pour le CIO de **Nîmes centre**, le Conseil Départemental du Gard veut récupérer les locaux. Pour **Nîmes ouest**, les locaux abritant le CIO vont être démolis à l'horizon 2019/20. Dans les locaux du collège Diderot, qui va fermer, le Conseil Départemental veut faire une maison de service publique. L'administration est favorable pour que le CIO de **Nîmes ouest** y soit hébergé si d'autres services publics y sont réellement implantés. Le **SE-Unsa** reste attentif à ce que la situation de ces deux CIO ne soit pas le prétexte d'une fusion.

Concernant le CIO de **Castelnaudary**, l'annexe de Limoux va être gérée par le CIO de Carcassonne et ne sera plus une annexe de Castelnaudary. Le CIO de **Castelnaudary** ne devrait pas être fermé malgré son petit effectif, le **SE-Unsa** y sera particulièrement attentif.

Certains CIO ne disposent pas de **WISC V** ou en nombre insuffisant. Le **SE-Unsa** a réaffirmé la nécessité d'en pourvoir les CIO, la demande a été prise en compte. Nous avons également demandé à ce que les CIO qui sont encore gérés par les départements puissent avoir l'aide de l'administration pour obtenir ces tests. Une fois encore notre demande a été prise en compte. Le **SE-Unsa** reste vigilant à la mise en œuvre de ce qui a été avancé.

Nous avons également interrogé M. Brunel sur les critères qui vont présider au choix des **tuteurs de stage** des PsyEN EDO qui seront reçus au concours cette année (qui donne lieu à une indemnité de 1250 euros/an). Ces critères sont (dans l'ordre) : le lieu d'exercice, le volontariat des tuteurs et la « compétence » des collègues. Le **SE-Unsa** s'efforce d'éclaircir ce dernier point qui nous apparaît quelque peu subjectif....

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.
(psyen.unsa.montpellier@gmail.com).

Delphine Mangin
Responsable PsyEN SE-Unsa